



## AEF EMPLOI 2018

**UN DISPOSITIF D'AIDE A L'EMBAUCHE DU FAFSEA  
(ou d'AIDE AU MAINTIEN DU SALARIE si entreprise en  
difficulté)**

Le FAFSEA renforce sa politique de service et de proximité auprès des entreprises de moins de 11 salariés.

**La chambre d'Agriculture est prestataire pour les 2 dispositifs AEF Emploi :** faciliter la formation interne de 200h d'un salarié (nouveau ou à maintenir), et permettre à l'entreprise employeur de bénéficier du **soutien financier de 3015 € nets de taxes.**

2 situations :

► **AEF emploi lorsque l'entreprise recrute** et a besoin d'un appui pour intégrer et former un nouveau collaborateur (dans le 1<sup>er</sup> ou 2<sup>e</sup> mois, en CDD 6 mois ou en CDI)

► **AEF maintien dans l'emploi lorsque l'entreprise rencontre des difficultés** passagères (d'ordre climatique, économique, sanitaire ou autres cas de circonstances exceptionnelles) et souhaite former en interne son salarié pendant cette période de baisse d'activité.

### ✓ QUEL EST LE DEROULEMENT ?

1. Je recrute un salarié, ou je souhaite former un salarié en période de difficulté de l'entreprise
2. Je contacte dans le mois de l'embauche la Chambre d'Agriculture pour mettre en œuvre le dispositif AEF Emploi (analyse du besoin de formation interne, définition du programme et du tuteur, établissement d'un chèque de 3 685€ à l'ordre du FAFSEA qui ne sera encaissé qu'après réception des aides finales)
3. Je mets en œuvre la formation en interne (feuilles de présence à signer)
4. Je reçois un acompte de 2 010€ dans les 2 premiers mois,
5. A la fin de la formation, avec la Chambre d'Agriculture, nous faisons le bilan de l'action (fiche évaluation) + copies des bulletins salaires
6. La Chambre d'Agriculture transmet toutes les pièces administratives du dossier au FAFSEA
7. Le FAFSEA me règle le solde de 4 690€ nets de taxes, puis encaisse ensuite le chèque initial. Il règle au prestataire (la Chambre d'Agriculture) son accompagnement soit 1400€.

=> A l'issue des 200H de formation interne, **l'aide nette perçue par l'entreprise est de 3 015 €** (2010+4690-3685)

### ✓ QUI CONTACTER AVANT OU DES L'EMBAUCHE ?

<b>Estelle MARIE – Conseillère RH</b>	<b>Maryline MEYRIGNAC – Conseillère Formation</b>
<a href="mailto:estelle.marie@loir-et-cher.chambagri.fr">estelle.marie@loir-et-cher.chambagri.fr</a>	<a href="mailto:formation@loir-et-cher.chambagri.fr">formation@loir-et-cher.chambagri.fr</a>
02 54 55 20 26 ou 06 67 49 37 80	02 54 55 74 76 ou 07 62 01 02 05